

Le feuilleton du CSE de juin – épisodes 1 et 2

L'ensemble des élus a alerté la direction en début de séance. Dans une motion, ils dénoncent l'engorgement des ordres du jour, la multiplication des alertes santé qui ne font pas l'objet, ensuite, de véritables plans d'action de la part de la direction.

Les élus ne peuvent plus continuer à travailler comme ça. Pour le CSE du mois de juin, 4 rapports d'experts dont celui sur Tempo + un rapport d'enquête paritaire. Des documents copieux – des centaines de pages – et complexes que les élus n'ont plus, matériellement, le temps de lire. Ils se retrouvent donc entravés dans leur mandat.

Bien entendu, les 2 jours de CSE n'ont pas suffi à traiter tous les points ; une réunion supplémentaire – qui s'est terminée à 22h – non plus. On s'achemine donc vers une nouvelle journée le 11 juillet.

Voici le résumé des 1ers épisodes :

Tempo : un projet pathogène mené tambour battant

Les 195 pages du rapport de l'expert mandaté par les CSE montrent bien que Tempo est un projet pathogène, qui va aggraver la situation dans des antennes fragilisées par 10 ans d'économies. Certaines professions, en particulier, sont très exposées : les scriptes, une fois de plus, les rédacteurs en chef adjoints, etc.

Le rapport note que, vu le délai contraint fixé en juillet 2022 par Delphine Ernotte, l'analyse de la situation existante dans les différentes antennes a été insuffisante. De même, il manque une évaluation de la charge de travail induite par le projet (allongement des journées, charge mentale, contraintes de temps).

Les experts conseillent de repousser le lancement du projet, bref de renoncer au lancement en septembre. Cela permettrait de prendre le temps d'effectuer les numéros zéro, de préciser les moyens et les organisations du travail dans les antennes, de stabiliser les déploiements d'OpenMédia sur le dernier trimestre, d'assurer les formations qui ne pourront pas se dérouler avant septembre et enfin, de mettre en place les mesures de prévention afin d'éviter les risques.

Dans une résolution unanime, les élus du CSE ont estimé que, vu toutes les zones d'ombres qui demeurent dans le projet, ils n'étaient pas en mesure de rendre un avis.

Pour rappel, les différents CSE sont engagés dans une procédure judiciaire contre ce projet. Le juge doit rendre sa décision le 4 juillet.

La santé au carrefour de tous les sujets

La dégradation de l'état des collectifs se traduit par la multiplication des alertes pour des risques graves dans les antennes. Dans ce CSE, pas moins de 5 alertes étaient à l'ordre du jour : à la Fabrique à Nancy, au service web de France 3 Bretagne, à la rédaction de France 3 Midi-Pyrénées, à la rédaction de France 3 Alsace, au sein des équipes de fabrication du JT à France 3 Rhône-Alpes.

Plus de détails dans le prochain épisode du feuilleton...

La commission santé du CSE (la CSSCT), a d'ailleurs dénoncé le manque de volonté des directions pour mettre en œuvre les préconisations du CSE, alors qu'elles visent, de manière pragmatique, à trouver des solutions durables pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail. Systématiquement, dans une logique d'évitement, la RH refuse les préconisations les plus importantes ou dénature les autres, rendant inopérante la politique de prévention de l'entreprise.

On l'a vu dans une situation à Besançon, on le voit de manière criante – et coupable – dans la situation d'Antibes où, dans un contexte de forte tension et de déchirement, 3 mois après une expertise qui enjoignait à la direction de mettre en place un certain nombre d'actions fortes, rien n'a été fait. Rien. S'agit-il encore d'inertie à ce stade ou d'un bras d'honneur aux élus du CSE et au bout du compte aux salariés d'Antibes ?

Autre antenne mais même région et même équipe managériale : une situation de discrimination syndicale qui ne fait l'objet d'aucune régulation par la direction.

Dans pareil contexte, rien de tel que de casser le thermomètre. En région, les RH ont décidé de supprimer les registres où l'on consignait tous les « incidents bénins » survenus dans l'antenne mais nécessitant d'être tracés (blessures, crises de panique ou de larme, prises de becs entre deux salariés, etc.). Elles le justifient par une interprétation abusive de l'évolution de la loi. Les membres de la CSSCT ont fait des propositions alternatives.

A Bordeaux, l'arrivée, en surnuméraire au service IMG d'un salarié de Toulouse dont la venue est décriée suite à des comportements et paroles inappropriés de sa part dans le passé. Les élus alertent sur les conséquences d'un tel transfert qui s'est visiblement conclu dans le huis-clos de la RH.

Voir les détails dans le  [compte-rendu de la CSSCT extraordinaire du 7 juin 2023.](#)

La RH de la Fabrique a encore frappé

Pour la 2e fois, le CSE est saisi du reclassement d'un salarié du site de la Fabrique de Lomme (Nord). Cet homme, victime d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle est aujourd'hui reconnu travailleur handicapé et inapte à son poste d'origine.

Le mois dernier, la RH de la Fabrique venait consulter le CSE par pur formalisme, sans avoir correctement instruit le dossier qui concerne pourtant l'avenir professionnel du salarié. Les élus avaient alors découvert qu'elle n'avait même pas réuni le comité de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap, alors que c'est pourtant ce que prévoient nos accords.

Ce mois-ci, elle revient en nous disant que tout va bien, le comité s'est réuni et rien ne s'opposerait, prétend-elle, au poste proposé.

En séance, la RRH, qui s'est bien gardée de communiquer le compte-rendu dudit comité, a répondu à toutes les questions des élus, assénant ad nauseum les mêmes éléments de langage, à la mitraille, comme une leçon trop bien apprise. Et surtout en prenant beaucoup de libertés avec la réalité, selon les informations parvenues aux élus à l'issue du CSE.

Ces derniers ont unanimement refusé de donner un avis sur la proposition de reclassement de la direction, qui apparaît clairement comme un poste intenable (un poste hors du champ de compétences du salarié, en horaires décalés soir et week-end, au siège de FTV donc loin du domicile lillois de ce salariés, de sa famille, etc.).

L'absence d'empathie et la malveillance de la direction de la Fabrique apparaissent, une fois de plus, dans cette affaire. Les organisations syndicales du Réseau France 3 ont saisi Delphine Ernotte et Isabelle Caroff, la nouvelle DRH de France Télévisions.

Feu vert au Tour de France féminin

Après avoir accepté les dérogations au temps de travail sur le Tour de France masculin, les élus ont fait de même sur le Tour de France féminin, opération plus légère, qui mobilise un seul car, le Challenger de Strasbourg, du 23 au 30 juillet. Le car délivrera un signal international, fabriquera un programme et assurera un plateau d'arrivée à chacune des 8 étapes. Il fabriquera en outre le Stade 2, le jour de l'arrivée.

La dérogation au temps de travail permet d'aller jusqu'à 60h par semaine, au lieu des 48h maximales hebdomadaires autorisées. Dans les faits, les plannings présentés culminent à 55h30 pour certains postes ; une estimation large, selon le chargé de production, Thierry Magdelaine.

Voir  [l'avis des élus](#).

Vie du CSE

Deux nouveaux élus à l'instance de proximité Fabrique Sud. Les élus ont unanimement désigné Nicolas GILOU, OPS à Vendargues, RP titulaire en remplacement de Jean-François GIORDANO parti en retraite. Ils ont désigné Mickaël LAVIGNAC, monteur à Bordeaux, RP suppléant en remplacement de Marc ESCLAPEZ démissionnaire.

A suivre, le 11 juillet.

A venir

CSE central : 4 et 5 juillet.

Paris, le 3 juillet 2023

Vos élus au CSE



▶ Titulaires :

Karine Cévaër (Rennes), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Claire Lacroix (Marseille), Laurent Maas (Nancy), Pierre Mouchel (Bordeaux), Thierry Pujo (Limoges), Anne-Sophie Saboureau (Lyon) et Élisabeth Theuil (Clermont-Ferrand).

▶ Suppléant·e·s :

Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Delphine Collin (Limoges), Danilo Comodi (Le Havre), Annette Despretz (Marseille), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Chantal Frémy (Toulouse), William Maunier (Metz), Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon) et Sylvie Samson (Orléans).

▶ Représentant syndical : Guillaume Le Gouic (Caen).